



Corporation Municipale de la
Paroisse de Saint-Urbain

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis public relatif à l'entrée en vigueur du règlement de la MRC de Charlevoix no. 210-24 modifiant le règlement sur les permis et certificats du TNO Lac-Pikauba.

Je, Martin Guérin, directeur général, de la municipalité de Saint-Urbain, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 210-24 au bureau municipal de Saint-Urbain et sur le site internet de la municipalité en date du 31 octobre 2024.

Martin Guérin

Signature
Directeur général

31 octobre 2024
Date